

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2622)	3
Adoption de l'ordre du jour	3
Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne :	
Lettre, en date du 30 septembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17507)	3

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de Résolutions et décisions du Conseil de sécurité. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2622e SEANCE

Tenue à New York le vendredi 11 octobre 1985, à 15 h 30.

Président : M. Vernon A. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique)

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Madagascar, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2622)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne :

Lettre, en date du 30 septembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17507).

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne :

Lettre, en date du 30 septembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17507)

1. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question [2619e à 2621e séance], j'invite l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Bangladesh, de l'Indonésie, d'Israël, du Koweït, du Maroc, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, du Yémen démocratique et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Qaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Zarif (Afghanistan), M. Djoudi (Algérie), M. Choudhury (Bangladesh), M. Sastradidjaya (Indonésie), M. Bein (Israël), M. Abulhassan (Koweït), M. Alaoui (Maroc), M. Yaqub-Khan (Pakistan), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. César (Tchécoslovaquie), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Golob (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba et de la Jordanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Oramas Oliva (Cuba) et M. Salah (Jordanie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le premier orateur est M. Humayun Rasheed Choudhury, ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. CHOUDHURY (Bangladesh) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, les membres de ma délégation et moi-même sommes honorés de participer à ce débat important et je tiens à vous remercier et à remercier les membres du Conseil pour nous avoir donné cette possibilité.

5. Ma délégation a déjà eu le privilège de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'octobre. Au cours de ces derniers jours, nous avons eu d'amples preuves de vos qualités et de vos talents de diplomate qui nous renforcent dans notre ferme conviction que, sous votre direction avisée, le Conseil parviendra à des résultats fructueux et constructifs.

6. Il est assurément tout à fait approprié que le Conseil se réunisse, au cours de ce mois historique d'octobre qui coïncide avec la commémoration du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, pour examiner une question aussi importante que celle du problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Aucune autre question dans l'histoire contemporaine n'a été autant discutée et n'a fait l'objet de débats aussi prolongés, et pourtant le problème n'est toujours pas résolu et continue de menacer la paix et la sécurité internationales.

7. Les débats actuels du Conseil sur cette importante question se déroulent en application de la décision prise par la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est conclue récemment à Luanda. Le représentant de l'Inde, en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, a demandé la convocation de cette réunion et nous appuyons pleinement son initiative. Le Conseil, au cours de la semaine dernière, a fait preuve d'un esprit de décision exemplaire lorsqu'il a examiné les derniers actes d'agression commis par Israël et l'Afrique du Sud contre la Tunisie et l'Angola respectivement. Nous espérons sincèrement qu'il fera preuve de la même détermination et de la même volonté politique dans l'examen de l'importante question inscrite à l'ordre du jour.

8. La situation explosive qui règne actuellement au Moyen-Orient est la conséquence directe d'une injustice historique commise quand le peuple palestinien a été déraciné par la force de ses foyers et de ses terres et quand un peuple étranger a été pratiquement imposé au monde arabe par la création

d'Israël. Dès le début, cet Etat nouvellement créé a adopté une politique hostile et agressive vis-à-vis du peuple palestinien et de ses voisins arabes. En violation de tous les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, Israël, sous le prétexte de mener de prétendues guerres défensives, a perpétré toute une série d'agressions et occupé de vastes territoires arabes. Malgré les appels répétés de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Israël a refusé d'évacuer les terres arabes et palestiniennes occupées.

9. Tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies destinés à rendre justice aux peuples palestinien et arabes martyrs ont été rejetés avec arrogance et de manière flagrante par Israël, qui a fait fi de la voix de la communauté internationale. En même temps, Israël a intensifié davantage encore son inlassable politique d'expansion et d'occupation à l'encontre de ses voisins arabes dans le but de changer le caractère arabe et palestinien des territoires occupés. En violation manifeste des Conventions de Genève du 11 août 1949¹, les peuples palestinien et arabes qui vivent dans les territoires occupés ont été persécutés, terrorisés et privés de leurs droits fondamentaux.

10. La communauté internationale a catégoriquement condamné les tentatives faites par Israël pour annexer et modifier le statut de la ville sainte de Jérusalem et des hauteurs syriennes du Golan et les a déclarées nulles et non avenues. Israël a ensuite perpétré un acte d'agression contre l'Iraq en 1981 et a envahi le Liban en 1982. Au début de ce mois, Israël, en violation de toutes les normes du droit international et des buts et objectifs de la Charte, a commis un autre acte d'agression contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Tunisie, pays qui se trouve à plus de 2 400 kilomètres de ses frontières. Le dernier acte d'agression israélien n'est rien d'autre qu'une manifestation de la volonté inlassable d'Israël d'éliminer le peuple palestinien et son seul représentant authentique, l'OLP.

11. Aucun argument d'ordre moral ou juridique ne saurait justifier les actes d'agression commis par Israël contre ses voisins arabes. Nous ne saurions accepter non plus l'argument israélien selon lequel Israël a le droit d'attaquer tout Etat, à tout moment, lorsqu'il estime, selon sa propre conception de la sécurité, que sa défense l'exige. Nous devons nous opposer fermement à la propagation de cette nouvelle doctrine de terrorisme d'Etat dont le seul objectif est de lui permettre de continuer d'acquérir de nouveaux territoires par des actes d'agression.

12. Dans ma déclaration devant l'Assemblée générale, j'ai dit que la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, était préoccupée par le problème du terrorisme international depuis quelque temps déjà. Toutefois, nous n'avons encore pris aucune action concrète et effective pour mettre fin à ces actes criminels qui coûtent la vie à de nombreux êtres humains innocents et menacent en même temps la paix et la sécurité internationales. Des actes récents de terrorisme ont confirmé une fois de plus la nécessité d'une action concertée de la part de la communauté internationale. Le Bangladesh condamne le terrorisme sous toutes ses formes, à quelque moment que ce soit et quel que soit celui qui s'y livre. Le terrorisme engendre le terrorisme. On ne saurait atteindre aucun objectif noble par des actes de terrorisme. C'est pourquoi nous demandons très vigoureusement que l'on prenne une initiative à cet égard au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale.

13. Tout le monde reconnaît maintenant que la question palestinienne est au coeur du problème du Moyen-Orient et, par conséquent, il n'est pas possible d'envisager un règlement des problèmes du Moyen-Orient à moins que les droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple palestinien ne soient pleinement restaurés. Dans le passé, le Bangladesh a réaffirmé qu'il était profondément convaincu que les problèmes complexes et interdépendants du Moyen-Orient exigeaient une solution globale qui devait se fonder sur le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires palestinien et arabes, y compris la ville sainte de Jérusalem, et sur la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, son seul représentant authentique.

14. Les événements du Moyen-Orient ont montré sans l'ombre d'un doute que les problèmes de la région ne pouvaient être résolus que par un effort international concerté, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation, par conséquent, attache une importance particulière à la convocation rapide de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et nous apprécions pleinement l'initiative actuelle du Secrétaire général à cet égard. Le plan arabe de paix, que ma délégation appuie pleinement en tant que base solide d'une solution globale du problème, ainsi que d'autres plans qui ont été présentés récemment, ont déjà été soumis à la communauté internationale. Pour entamer le processus de paix, il faut maintenant donner à la volonté politique l'élan nécessaire, notamment de la part des grandes puissances qui sont à même d'influencer les événements dans la région. Les événements qui se sont déroulés tout récemment au Moyen-Orient nous ont rappelé une fois de plus la situation grave et explosive qui règne dans cette partie du monde. En retardant le début du processus de paix, on pourrait déclencher une crise totalement incontrôlable qui rendrait plus difficile, sinon impossible, la restauration de la paix au Moyen-Orient.

15. Il est malheureux que, au moment où la communauté internationale fait un effort résolu pour restaurer la paix dans la région, Israël déploie des efforts systématiques afin de contrecarrer le processus de paix. Face au consensus international croissant en faveur de la cause arabe et palestinienne, Israël a une fois encore recouru à l'emploi de la force pour attiser les tensions dans la région afin d'empêcher que les efforts internationaux déployés actuellement n'arrivent à résoudre pacifiquement les problèmes du Moyen-Orient. Nous rendons hommage à nos frères arabes qui, face à une telle agression non provoquée et à cet expansionnisme effréné, ont fait preuve de la plus grande modération et d'une grande sagesse politique en faisant tous les efforts possibles pour aboutir à une paix durable au Moyen-Orient.

16. Le Conseil - notamment ses membres permanents - a la responsabilité particulière de ramener la paix au Moyen-Orient. Le fait que, dans le passé, il n'a pas pu mettre en oeuvre ses propres décisions et résolutions n'a fait qu'encourager Israël à intensifier sa politique d'agression contre le peuple palestinien et ses voisins arabes, menaçant par là même la paix et la sécurité internationales. Nous espérons sincèrement que le Conseil, au cours des débats actuels, fera preuve de clairvoyance et de sagesse dans l'examen de l'une des questions les plus explosives de notre temps.

17. A la séance historique de commémoration que le Conseil a tenue le 26 septembre [2608e séance], tous ses membres sont convenus qu'il était urgent

d'accroître l'efficacité du Conseil dans le rôle essentiel qu'il joue pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont décidé de continuer à examiner les possibilités d'améliorer encore son fonctionnement. Ma délégation estime que cet esprit devrait guider les débats actuels du Conseil en vue de l'adoption de mesures efficaces et concrètes pour entamer le processus de paix au Moyen-Orient.

18. La commémoration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies sera terminée dans quelques semaines. L'occasion est véritablement historique et nous sommes certains que le Conseil ne faillira pas à l'histoire.

19. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. M. OTT (République démocratique allemande) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. J'aimerais vous remercier, et par votre intermédiaire, remercier les membres du Conseil de me donner la possibilité d'exposer la position de la République démocratique allemande sur la question que nous examinons aujourd'hui.

21. Nous avons noté avec une profonde satisfaction que, lors de la réunion qu'il a tenue au niveau des ministres des affaires étrangères il y a quelques semaines pour commémorer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [ibid.], le Conseil a réaffirmé qu'il fallait d'urgence faire tout ce qui était possible pour accroître son efficacité afin de préserver la paix du monde et la sécurité internationale.

22. Plus que jamais en cette ère nucléaire et spatiale, il est indispensable de régler les conflits internationaux par voie de négociation, et uniquement par des moyens pacifiques. Cela est particulièrement vrai pour le règlement du problème du Moyen-Orient, dont le centre est la question palestinienne.

23. La délégation de la République démocratique allemande estime elle aussi que le moment est venu de mettre un terme à l'état permanent de tension qui règne dans la région et d'y instaurer une paix juste et durable. Partant de cette position, elle se félicite de l'initiative prise si opportunément par les pays non alignés, lors de la Conférence des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Luanda en septembre, en demandant la convocation de ces réunions du Conseil.

24. Les délibérations qui ont eu lieu ces derniers jours et ces dernières semaines au sein de divers organismes des Nations Unies ont fait apparaître la profonde inquiétude de la majorité écrasante des Etats devant la situation explosive qui règne au Moyen-Orient et les conséquences néfastes qu'elle risque d'avoir pour la paix du monde et la sécurité internationale, ce qui est normal, étant donné que la communauté internationale a assisté à l'escalade de la politique de terrorisme d'Etat des milieux dirigeants d'Israël à l'encontre du peuple palestinien et des habitants des pays arabes.

25. Cette politique de mépris de toutes les règles du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies se manifeste sous la forme d'actes ignominieux perpétrés par les agresseurs israéliens dans les territoires arabes et palestinien occupés et d'actes d'agression perpétrés contre le Liban et la Tunisie, actes qui ont été fermement condamnés par la République démocratique allemande.

26. On a fait valoir à maintes reprises au Conseil que c'était la politique d'agression d'Israël qui constituait le principal obstacle à un règlement global, juste et durable du problème du Moyen-Orient et de la question palestinienne. Ce sont les dirigeants israéliens qui, au mépris des nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, empêchent le peuple palestinien de jouir de ses droits inaliénables, et en particulier du droit de créer son propre Etat. Ce sont ces mêmes dirigeants qui font obstruction à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conférence préconisée par la majorité écrasante des Etats Membres dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1983.

27. Il ne fait aucun doute qu'Israël, dans ses agissements, jouit de l'appui inconditionnel de la plus grande puissance impérialiste. Unis par une alliance stratégique, les Etats-Unis et Israël cherchent à mêler de plus en plus la région arabe à l'affrontement global de l'impérialisme pour étendre leur présence militaire et le champ d'opérations de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord jusqu'à cette partie du monde.

28. La politique des règlements partiels est un des éléments des tentatives faites par les impérialistes pour établir leur suprématie dans la région du Moyen-Orient qui est si cruciale pour la paix du monde. On cherche ainsi à faire disparaître le problème du Moyen-Orient et la question palestinienne de l'ordre du jour et à perpétuer l'occupation des territoires arabes en violation du droit international. C'est une tentative futile dont le but est de leurrer le peuple palestinien et de le priver à tout jamais de ses droits nationaux.

29. Il faut mettre un terme à ces plans et à ces pratiques. Une action commune et résolue de toutes les forces éprises de paix s'impose de plus en plus. Par conséquent, la République démocratique allemande se félicite des efforts entrepris pour accroître la cohésion de l'action commune de toutes les forces arabes patriotiques sur la base du plan de paix de Fès [voir S/15510, annexe].

30. La République démocratique allemande est d'accord avec la majorité écrasante des Etats lorsque, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, elle préconise la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Pour que la conférence soit couronnée de succès, il faut que tous les membres permanents du Conseil de sécurité adoptent une attitude constructive. Nous demandons une fois de plus à Israël et aux Etats-Unis de ne plus faire obstacle à la convocation, dans les meilleurs délais, de la conférence.

31. La République démocratique allemande exprime l'espoir que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour assurer la convocation le plus rapidement possible de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

32. Le règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient exige l'exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes, y compris son droit d'établir son propre Etat indépendant. Israël doit se retirer sans condition de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra garantir la paix et la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples du Moyen-Orient.

33. Partant de cette position, la République démocratique allemande souscrit aux propositions présentées, en juillet 1984, par l'Union soviétique [S/16685, annexe] qui rejoignent les objectifs du plan de paix de Fès; accepter ces propositions serait un moyen d'apporter une solution complète, juste et durable au problème palestinien.

34. Nous réaffirmons en cette enceinte que nous continuerons d'apporter tout notre soutien à la lutte que mène le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, pour l'exercice de ses droits nationaux.

35. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Il serait difficile de trouver une enceinte internationale représentative qui n'ait pas accordé, ces dernières années, une attention soutenue au problème du Moyen-Orient. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui a eu lieu au début de septembre à Luanda, n'est pas une exception. C'est précisément à la demande des participants à cette conférence que le Conseil de sécurité examine de nouveau le problème du Moyen-Orient.

36. L'inquiétude que suscite pour les pays non alignés et pour de nombreux autres pays l'évolution de la situation au Moyen-Orient est on ne peut plus fondée. Cela fait de nombreuses années que le sang coule au Moyen-Orient et que la violence se répand dans la région. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Moyen-Orient est devenu l'une des régions les plus dangereuses de la planète. Naturellement, l'Union soviétique suit avec attention l'évolution de la situation dans la région, qui se trouve à proximité immédiate de ses frontières. Elle ne se contente pas de suivre cette évolution; elle agit aussi avec un sens aigu des responsabilités pour faire en sorte que la situation dans cette région ne devienne pas définitivement incontrôlable. Nous continuerons comme par le passé de rechercher les voies politiques qui mènent à un règlement général et juste de la situation au Moyen-Orient.

37. Pourquoi une menace permanente et réelle à la paix et à la sécurité, tant des peuples de la région que de ceux de l'ensemble du monde, persiste-t-elle? Et, plus important, que faut-il faire pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le règlement du problème du Moyen-Orient? C'est précisément pour recevoir une réponse à ces questions que le Conseil se réunit en ce moment.

38. Les raisons pour lesquelles un foyer de tension persiste au Moyen-Orient sont tout à fait claires. La responsabilité en incombe à la politique d'expansion agressive pratiquée par les dirigeants israéliens. En moins de 40 ans, le Moyen-Orient a connu cinq guerres sanglantes et destructrices et, aujourd'hui, les hauteurs syriennes du Golan, la Rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza, la partie est de Jérusalem et le sud du Liban sont occupés.

39. La principale victime de l'expansionnisme israélien est le peuple arabe de Palestine. Les milieux dirigeants de Tel-Aviv s'efforcent de faire oublier la décision de l'Organisation des Nations Unies portant création de deux Etats en Palestine et de retirer de l'ordre du jour la question palestinienne. Cela étant, il est tout à fait opportun de rappeler, pour la énième fois, que c'est grâce à une décision de l'Organisation des Nations Unies qu'Israël doit son existence et que c'est en vertu de cette même décision qu'un Etat arabe devait être créé en Palestine.

40. Les pratiques des dirigeants israéliens montrent de façon irréfutable qu'ils foulent aux pieds les droits des autres peuples et recourent à la terreur et à la violence qui sont élevées à Tel-Aviv au rang de politique d'Etat. Une telle politique est en contradiction flagrante avec la Charte des Nations Unies, avec les normes fondamentales du droit international et des relations interétats et avec les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Comme l'a fait remarquer le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans la déclaration qu'il a faite, dans le cadre du débat général, à la quarantième session de l'Assemblée générale :

"Il est par exemple difficile d'imaginer une seule délégation qui puisse affirmer dans cette enceinte que les crimes monstrueux perpétrés par les agresseurs israéliens sur la terre martyre du Liban, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza sont conformes aux principes de la Charte...

Seule une attitude arrogante et chauvine peut expliquer le refus de reconnaître au peuple palestinien le droit à une existence étatique indépendante, alors que ce droit est reconnu au peuple d'Israël. Tous les peuples et toutes les nations ont les mêmes droits 2/."

41. Mais, pour compléter le tableau, il faut naturellement ajouter autre chose. La situation au Moyen-Orient montre qu'Israël ne peut mener sa politique actuelle que grâce à l'appui multiforme que lui fournit Washington. De plus, l'alliance américano-israélienne ne s'est peut-être jamais manifestée par un nombre aussi élevé d'actes perpétrés en commun que cela a été le cas ces derniers temps. Je pense que les partenaires eux-mêmes de cette alliance ne le nieront pas.

42. Toutefois, il est tout à fait clair que l'on ne brisera, ni par des intimidations, ni par le chantage, ni par des aventures militaires, la volonté des Arabes de lutter pour leur liberté, leur indépendance, leur honneur et leur dignité. Les résultats de l'aventure israélienne au Liban montrent que les peuples arabes peuvent résister victorieusement et faire triompher leurs droits légitimes.

43. La lutte difficile que les Arabes doivent mener souligne encore une fois la nécessité, pour les pays arabes, d'agir solidairement en étroite collaboration. La force des Arabes, c'est leur unité; leur faiblesse, c'est leur division. L'expérience passée et présente le confirme.

44. L'expérience, y compris les douloureuses leçons de Camp David, montre également que les problèmes complexes et multiples du Moyen-Orient ne peuvent être résolus selon des formules de marchés séparés. Encore aujourd'hui, nous

assistons à des efforts visant à pousser les Arabes sur la voie des accords séparés avec l'agresseur, mais cette politique est une politique à courte vue qui risque d'entraîner l'apparition de nouvelles difficultés en ce qui concerne la situation dans la région.

45. Ce n'est qu'en tranchant ensemble le noeud gordien que l'on pourra réellement instaurer une paix durable dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient où les sentiments d'hostilité, de méfiance et de soupçon n'ont cessé d'être exacerbés pendant ces dernières décennies. L'on est de plus en plus convaincu de par le monde que la meilleure façon de parvenir à un règlement juste et durable au Moyen-Orient passe par la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP ainsi qu'un certain nombre d'autres Etats, notamment l'Union soviétique et les Etats-Unis. On peut affirmer que l'attitude que montre un Etat à l'égard de la convocation d'une telle conférence est devenue l'aune de référence pour mesurer le sérieux avec lequel celui-ci envisage les perspectives d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Comme le montrent en particulier les résolutions adoptées à une majorité écrasante à l'Assemblée générale, la communauté internationale a reconnu que, effectivement, la seule voie permettant de garantir une solution valable au problème du Moyen-Orient passe par des négociations dans le cadre d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

46. Malheureusement, les Etats-Unis et Israël continuent de faire obstruction à la convocation d'une telle conférence. Par là même, ils donnent clairement l'impression qu'ils ne s'intéressent pas à l'assainissement de la situation au Moyen-Orient et au retour à une vie normale et pacifique des peuples de la région.

47. A l'inverse de cette politique, l'Union soviétique est fermement convaincue que le Moyen-Orient ne pourra connaître la paix au moyen d'une politique de force en imposant aux parties en conflit une volonté étrangère. Le problème doit recevoir une solution politique qui doit être globale et tenir compte des intérêts de tous les pays de la région. C'est ce genre de programme à grande échelle pour un règlement d'ensemble au Moyen-Orient dont font état les propositions soviétiques [ibid.], qui se fondent d'abord et surtout sur le respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires étrangers par l'agression. Par conséquent, tous les territoires occupés par Israël depuis 1967 doivent être rendus aux Arabes. Il est indispensable de garantir dans la pratique au peuple palestinien, dont le seul représentant légitime est l'OLP, ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur son territoire libéré après le retrait israélien. Il faut garantir à tous les Etats de la région, y compris évidemment Israël, le droit à l'existence et au développement dans la sécurité et l'indépendance dans le respect de leurs intérêts mutuels. Il faut que cesse l'état de guerre et que s'instaure la paix entre les Etats arabes et Israël. Enfin, il est proposé d'associer de garanties internationales le règlement du problème du Moyen-Orient. L'Union soviétique est prête à participer à l'élaboration de ces garanties.

48. Tels sont les principes fondamentaux sur lesquels, de l'avis de l'Union soviétique, doit se fonder un règlement juste au Moyen-Orient. Pour parvenir à ce résultat, il est proposé de convoquer une conférence internationale à laquelle participeraient les Etats arabes limitrophes d'Israël - Syrie,

Jordanie, Egypte, Liban - OLP et Israël lui-même. L'Union soviétique et les Etats-Unis qui, étant donné les circonstances, jouent un rôle important dans les affaires du Moyen-Orient, doivent évidemment participer à la conférence, ainsi que certains autres Etats.

49. Comme le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, l'a déclaré :

"Tout ce qui se passe au Moyen-Orient nous alarme. Et nous ne sommes jamais restés à l'écart des tentatives faites pour trouver une solution à la question du Moyen-Orient sur une base juste."

50. L'Union soviétique a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était prête à oeuvrer de façon constructive et concertée avec tous ceux qui s'efforcent sincèrement de trouver une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous réaffirmons cette volonté aujourd'hui au Conseil de sécurité.

51. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, observateur de la Ligue des Etats arabes, que le Conseil a invité à sa 2620e séance conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

52. M. MAKSoud (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, et par votre intermédiaire, exprimer aux membres du Conseil, la reconnaissance de la Ligue des Etats arabes pour nous avoir invités à prendre la parole.

53. Le Conseil se réunit pour tenter de définir la façon d'utiliser au mieux les moyens politiques et diplomatiques que nous offrent les mécanismes des Nations Unies pour nous permettre de lutter contre la violence, le terrorisme, l'occupation et les atteintes à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies - à la crédibilité des perspectives de paix -, et les effusions de sang en Palestine, au Liban, en Syrie, en Egypte et dans tous les pays du Moyen-Orient.

54. C'est avec un sentiment de tristesse que je viens aujourd'hui au Conseil, peiné par les événements de ces derniers jours, rendus encore plus poignants par l'assassinat ce matin d'un éminent Américain, d'origine palestinienne, M. Alex Odeh, à Santa Ana, en Californie; il était Directeur pour la Californie de l'American Anti-Arab Discrimination Committee. J'en suis profondément peiné tant en ma qualité de citoyen du monde qu'en tant qu'Arabe et qu'en tant que personne qui a toujours beaucoup contribué à la lutte contre la discrimination. J'estime que la rhétorique de la vengeance et les déclarations véhémentes que nous avons entendues ces derniers jours, notamment de la part des Israéliens, ici et en Israël, ont créé un certain laxisme à l'égard de la violence qui nous contraint à concentrer notre attention une fois encore sur les origines du conflit au Moyen-Orient.

55. Nous croyons essentiellement à la non-violence parce que nous estimons que la violence, en tant que moyen de coercition est une négation de la non-violence en tant que moyen de persuasion. Si le malaise et la colère éprouvés à l'occasion du décès de M. Klinghoffer sont parfaitement justifiés, car il est

mort dans des conditions abominables, inconcevables et condamnables, l'indignation devant l'assassinat d'Alex Odeh à Santa Ana aujourd'hui est tout autant justifiée et ce meurtre doit susciter au même titre sympathie et inquiétude.

56. Cela dit, je pense que l'objectif principal des délibérations du Conseil doit être de mettre en marche le mécanisme des Nations Unies pour essayer de résoudre la crise du Moyen-Orient.

57. Nous croyons à la négociation, qu'elle soit directe ou indirecte. Pourtant, nous n'avons aucune confiance en des négociations qui, en raison de l'occupation, tendent, comme des diktats, à nous imposer conditions et résultat, d'où notre préférence pour un règlement politique et diplomatique, par le truchement de l'Organisation des Nations Unies. C'est un choix délibéré auquel souscrivent tous les Etats arabes, comme l'indiquent les résolutions adoptées lors de la douzième Conférence arabe au sommet, qui a eu lieu à Fès en 1982.

58. Notre objectif est donc évident. Nous voulons que le Conseil de sécurité soit utilisé pour favoriser la solution pacifique politique et diplomatique des problèmes que soulève le conflit arabo-israélien. Telle est notre volonté.

59. En outre, la situation dans notre région est devenue explosive et Israël se saisit ainsi de tout incident ou accident, où qu'il se produise dans le monde arabe, et s'en sert pour détourner l'attention de la question centrale : le déni aux Palestiniens de leur droit à l'autodétermination. Israël se sert maintenant de tout incident comme prétexte pour se livrer à de nouvelles violations et de nouveaux actes d'agression. Nous avons vu, par exemple, comment Israël s'efforce, ces derniers jours, d'appeler l'attention sur un groupe extrémiste qui emploie des tactiques insensées et de faire allusion aux liens qui uniraient ce groupe à l'OLP - organisation qui a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies, qui s'est vu accorder le statut d'observateur, et qui est membre à part entière de la Ligue des Etats arabes. Ce faisant, Israël cherche à rendre plus vulnérables la vie et les institutions de tous les Palestiniens, partout dans le monde arabe.

60. Ainsi, la campagne de propagande systématique menée par les autorités israéliennes à la télévision et à la radio, ces jours derniers, est une tentative délibérée de présenter l'acte aberrant qui a eu lieu sur le navire, en Méditerranée, comme élément d'un plan caractéristique de la politique de l'OLP. Cette campagne délibérée et systématique de distorsions, d'allusions et de demi-vérités a pour but de servir de prétexte à une répétition de ce qu'a fait Israël à la Tunisie la semaine dernière et de prétexte également pour ce qu'il a l'intention de faire à l'avenir à d'autres pays arabes.

61. Nous essayons de prévenir cette escalade de la violence - qu'elle soit le fait de groupes extrémistes ou d'Etats comme Israël, qui sont en marge de la communauté internationale. Car, lorsque la semaine dernière, Israël a été condamné pour l'attaque qu'il a lancée contre la Tunisie [résolution 573 (1985)], il a déclaré que, dans aucune circonstance, il ne respecterait la résolution du Conseil. Israël se déclarait donc publiquement paria dans la communauté des nations. Si Israël s'en tire avec cela, tout autre groupe paria - qu'il s'agisse de Palestiniens ou d'autres - peut être infecté et estimer qu'il peut se livrer au même terrorisme implacable.

62. Il importe donc que nous portions de nouveau notre attention sur le besoin et l'urgence d'offrir à nouveau l'option politique, diplomatique - l'option pacifique. Nous devons réinstaurer la crédibilité et la possibilité d'une solution pacifique. Nous estimons que le climat, en ce moment, est propice à la convocation d'une conférence internationale chargée de régler les diverses questions primordiales du conflit au Moyen-Orient.

63. Nous attendons avec intérêt la rencontre prochaine à Genève, le 19 novembre, des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Nous pensons que la décision même d'organiser cette rencontre a créé une atmosphère d'espoir - espoir limité peut-être, mais espoir quand même. Naturellement, nous savons que les deux superpuissances, investies de responsabilités mondiales, ont leurs propres priorités en matière de désarmement. Nous espérons vivement qu'elles connaîtront quelque succès à cet égard. Mais nous pensons également que les conflits régionaux, notamment le conflit du Moyen-Orient, peuvent tirer profit de la diminution des tensions et de l'affrontement entre les deux superpuissances. Donc, dans les conditions actuelles, les Etats-Unis et l'Union soviétique peuvent se sentir encouragés à oeuvrer avec d'autres membres du Conseil de sécurité et les parties intéressées au conflit du Moyen-Orient pour assumer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une responsabilité partagée en ce qui concerne le problème qu'avait créé une résolution dont ils partagent aussi la responsabilité : la résolution adoptée en 1947 [résolution 181 (III) de l'Assemblée générale].

64. Ainsi, nous, membres de la Ligue des Etats arabes, envisageons la prochaine rencontre des deux superpuissances comme une occasion de créer une atmosphère qui soit propice - en particulier pour les Etats-Unis - à l'examen de la possibilité d'une conférence internationale, loin des tensions de la guerre froide et de la compétition et de l'affrontement auxquels se livrent les superpuissances dans notre région.

65. En outre, nous avons toujours déclaré au Conseil et dans différentes résolutions de la Ligue des Etats arabes, que nous ne voudrions pas que les efforts déployés pour régler le conflit arabo-israélien accroissent ou exploitent la tension, la compétition et l'affrontement soviéto-américains. Nous voulons que notre région soit le lieu où consolider la détente. Nous ne voulons pas que nos problèmes régionaux soient examinés du point de vue soviéto-américain ou sous l'angle de la rivalité entre les superpuissances. Nous voulons plutôt qu'ils soient examinés sur le bien-fondé des questions qui surgissent au Moyen-Orient.

66. La conférence internationale proposée par le Secrétaire général et appuyée dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ne constitue pas un effort partisan. Elle n'a pas pour objet de confirmer une position partisane mais, plutôt d'offrir - pour autant que cela soit possible dans le monde d'aujourd'hui - un cadre objectif pour traiter de ces questions objectivement.

67. La gestion unilatérale des crises dans le passé - comme, par exemple, les accords de Camp David et les négociations sur le prétendu accord libano-israélien - s'est révélée contraire aux objectifs et espoirs de paix dans la région. Nous ne voulons pas de gestion unilatérale des crises - d'aucune partie. Nous voulons que cette crise au Moyen-Orient soit résolue non seulement

parce que cela contribuerait à la paix dans le monde, mais également parce que nous avons un engagement moral en faveur de la paix et, de plus, un besoin pragmatique de paix en vue d'assurer le développement de notre région.

68. En conséquence, le climat instauré, même à contrecœur et de mauvaise grâce, et les chances d'atténuer les tensions et d'arriver à quelques résultats s'agissant des priorités globales des deux superpuissances signifient que si les conflits régionaux en général et notre conflit régional en particulier, sont résolus dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, notre conflit régional cessera de s'alimenter lui-même et d'envenimer les relations entre les deux superpuissances et leur permettra peut-être au contraire de mieux concevoir leurs priorités en matière de désarmement.

69. La Ligue des Etats arabes a étudié très attentivement la question car nous savons qu'en de nombreuses occasions certains ont estimé que la convocation d'une conférence internationale étant préconisée par une superpuissance, l'autre devait forcément s'y opposer. Nous disons que nos problèmes, que ce soit les hauteurs du Golan, l'autodétermination des Palestiniens ou la tentative faite par Israël pour imposer son hégémonie dans le sud du Liban – dont il ne s'est toujours pas retiré – et toutes les autres questions en suspens, ont une influence les uns sur les autres. Ce ne sont pas des problèmes isolés. Ce sont des problèmes indissociables, étroitement liés les uns aux autres, et c'est pourquoi il faut rechercher simultanément la solution à tous ces problèmes.

70. Nous sommes fermement convaincus que la convocation du Conseil de sécurité et l'initiative prise par les membres du Mouvement des pays non alignés pour promouvoir la convocation d'une conférence internationale sont plus qu'opportunes. Plus vite se concrétiseront les perspectives d'une telle conférence, mieux cela vaudra pour nous et plus rapidement nous éliminerons les causes de la violence au Moyen-Orient.

71. Mon intention n'est pas de me lancer dans une polémique ou de tenter de réfuter quoi que ce soit. Nous savons fort bien qu'Israël cherche à exercer un chantage sur la communauté internationale en la mettant en garde contre ce qu'impliquerait la tenue d'une telle conférence : une occasion de se liguier contre lui. Malheureusement, Israël a réussi à convaincre nos amis aux Etats-Unis que les Etats-Unis devaient défendre l'intransigeance d'Israël de peur qu'on se ligue contre lui. L'Organisation appartient à la communauté internationale dans laquelle les Etats-Unis jouent un rôle crucial. Nous attendons donc des Etats-Unis qu'ils assument une responsabilité à la mesure du rôle qui est le leur. Nous souhaitons vivement que les Etats-Unis examinent objectivement les problèmes, même si Israël cherche à influencer le cours des événements ou à dénaturer les faits.

72. La Ligue des Etats arabes et la nation arabe dans son ensemble, désireuses de promouvoir le dialogue avec les Etats-Unis – et convaincues qu'il est possible de convaincre les Etats-Unis, comme leur tradition le montre –, expriment l'espoir que les Etats-Unis ne déclareront pas d'emblée que parce qu'Israël rejette l'idée d'une conférence internationale tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, l'ensemble de la communauté internationale doit faire preuve de réalisme et abandonner ce projet. Il est crucial qu'en cette période d'angoisse et d'espoir Israël n'oppose pas, par personne interposée, son veto au Conseil.

73. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est M. Syed Sharifuddin Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, que le Conseil a invité à la 2621e séance en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

74. M. PIRZADA (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant tout comme je suis reconnaissant aux membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion, en ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, de participer à la discussion sur le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

75. Le Conseil est réuni pour discuter de ce problème qui est un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale et pour le monde islamique en particulier, conformément à la décision prise lors de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue en septembre 1985 en Angola. La décision de demander la convocation de cette série de réunions procédait du désir des membres du Mouvement d'avoir, durant la quarantième session de l'Assemblée générale, une discussion approfondie sur tous les aspects du problème, d'analyser les obstacles qui empêchent une solution d'ensemble, juste et durable et de trouver les moyens de surmonter ces obstacles.

76. La présente série de réunions a lieu sous le coup de deux événements récents qui ont éclipsé le débat. Le premier a été l'agression non provoquée d'Israël contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, le 1er octobre, quand l'aviation israélienne a bombardé un quartier résidentiel de Tunis où étaient installés certains bureaux de l'OLP. Ce raid aérien a coûté la vie à plus de 60 innocents, en blessant beaucoup d'autres, et a causé d'importants dégâts matériels. Ce fut là un acte de terrorisme d'Etat que la communauté internationale a à juste titre condamné. Le deuxième événement a été le détournement d'un paquebot italien par quatre Palestiniens, qui s'est soldé par la mort d'un passager âgé. Cet acte a lui aussi été condamné à l'unanimité par le Conseil dans une déclaration que vous-même, Monsieur le Président, avez lue à la 2618e séance, le 9 octobre. Ce fut là un acte de terrorisme individuel que nous ne saurions tolérer. Depuis lors, l'appareil qui transportait les quatre pirates hors d'Egypte a été intercepté par les forces aériennes des Etats-Unis et a été contraint d'atterrir sur une base militaire américaine en Italie. Nous croyons savoir que les pirates sont maintenant détenus par les autorités italiennes. L'opération au cours de laquelle les Etats-Unis ont forcé un avion civil à atterrir en Italie a des implications juridiques que je n'ai pas l'intention d'aborder dans ma déclaration car ce serait m'écarter de l'objet du débat.

77. Cependant, on ne peut manquer de remarquer que certains participants au débat s'efforcent de voiler le problème fondamental en faisant porter l'essentiel de leurs déclarations sur ce dernier acte de piraterie commis par quatre Palestiniens, sans le placer dans son exacte perspective. En effet, il s'agit d'un épisode dans une série d'actes de violence et d'actes de terrorisme, dans ce cercle vicieux où Israël répond par des actes de terrorisme d'Etat à chaque acte isolé de terrorisme.

78. Ce cycle de la violence, toutefois, est un symptôme et non pas la cause du conflit au Moyen-Orient. Nous ne pouvons espérer éliminer les symptômes si nous ne nous attaquons pas à la cause fondamentale, qui est le déni des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit à un Etat indépendant dans sa patrie, la Palestine. Le peuple palestinien a été dépossédé, il a été contraint de quitter ses foyers, sa terre et son pays. Il a été privé de ses droits de l'homme fondamentaux, il a été réprimé dans les territoires occupés et attaqué en dehors de ces territoires; son identité nationale et son existence en tant que peuple sont en jeu. Il est privé de tous ses moyens de recours car Israël refuse, et cela depuis des décennies, d'entendre les appels de la communauté internationale pour que soient restaurés les droits du peuple de Palestine. Israël refuse de reconnaître son existence et s'engage publiquement à le détruire. Il lui refuse la légitimité qu'il s'efforce d'acquérir pour lui-même. Il le prive de la sécurité et de la paix qu'il exige pour lui-même.

79. Une nation – un peuple – est sur le point d'être détruite. Il ne sert à rien d'attendre, d'espérer, d'exiger que cessent ses actes désespérés alors que ce peuple est foulé aux pieds par l'agresseur. Nous devons lui démontrer, lui montrer, lui donner la certitude que ses droits lui seront restaurés et que l'injustice dont il a été victime sera réparée.

80. L'histoire des 40 dernières années est pleine d'exemples d'agression, d'expansion et d'annexion israéliennes. Chaque fois que le rameau d'olivier a été tendu à Israël, il a réagi en frappant la main qui tenait cette promesse de paix. Israël a violé la Charte des Nations Unies, les principes du droit international et de la morale et les normes qui régissent la conduite entre les Etats. Il a commis des agressions contre ses voisins et contre d'autres Etats plus lointains.

81. Israël occupe des terres arabes et palestiniennes, il établit des colonies de peuplement sur la Rive occidentale, à Gaza et sur les hauteurs du Golan. Il occupe certaines parties du Liban. Il défie la volonté de la communauté internationale. Il rejette toutes les propositions de paix. Le Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale, en vertu de la Charte, est le maintien de la paix et la sécurité internationales est impuissant, car Israël jouit de l'appui d'un de ses membres qui dispose du droit de veto. Nous demandons aux Etats-Unis de réexaminer leur position et leur politique et de s'associer à la communauté internationale pour éliminer l'injustice qui a été faite au peuple de Palestine.

82. Les éléments d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sont bien connus. Ils ont été énoncés dans un certain nombre de propositions de paix. Le plan arabe de paix de Fès [[voir S/15510, annexe](#)] les énumère de façon exhaustive. L'Organisation Nations Unies les a identifiés. Ils ont été réitérés en maintes occasions. Des orateurs participant à ce débat les ont rappelés. L'OLP les a acceptés.

83. Ces éléments de paix sont simples. Ils comprennent, premièrement, la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'exercice de l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain; deuxièmement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem; et, troisièmement,

la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous les peuples. Ces éléments n'ont pas encore été mis en oeuvre en raison de l'intransigeance d'Israël.

84. Je crois qu'il est du devoir du Conseil d'assurer la reconnaissance et l'acceptation de ces éléments par toutes les parties intéressées. Le meilleur moyen d'y parvenir a déjà été approuvé par l'Assemblée générale [résolution 38/58 C du 13 décembre 1983] – à savoir la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'OLP, ainsi que les Etats-Unis, l'Union soviétique et d'autres Etats concernés, sur un pied d'égalité.

85. La nécessité de tenir cette conférence n'a jamais été plus grande ni plus urgente. Le Conseil doit agir. Il ne faut pas qu'il soit paralysé. Il doit être prêt à exercer sa fonction primordiale et à appliquer des sanctions contre ceux qui refusent de mettre en oeuvre ses décisions, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Tout retard dans la recherche d'une solution globale, juste et durable ne fera qu'exacerber la tension et perpétuer l'injustice.

86. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine, à qui je donne la parole.

87. M. KADDOUMI (Organisation de libération de la Palestine) [interprétation de l'arabe] : Hier, nous avons expliqué comment nous avons essayé de collaborer avec les autorités égyptiennes et italiennes pour sauver la vie des 400 passagers et des membres de l'équipage qui se trouvaient sur le navire italien Achille Lauro, lorsqu'il a été détourné par un certain nombre de Palestiniens.

88. Ces efforts concertés ont permis de mettre fin à cette opération et ont sauvé le navire et ceux qui étaient à bord d'un sort des plus graves.

89. Malheureusement, nous avons eu la surprise d'apprendre hier que le Président des Etats-Unis, M. Reagan, avait donné instructions à la base aérienne américaine située en Sicile de détourner un avion civil égyptien qui se rendait du Caire dans un des pays de l'Afrique du Nord. Des chasseurs américains ont donc commis un acte de piraterie aérienne, forçant ainsi l'avion égyptien à changer sa route et à atterrir en Sicile, sur la base américaine. N'est-ce pas là un acte de terrorisme très officiel? C'est un acte de terrorisme commis par une superpuissance qui prétend défendre la paix et s'opposer au terrorisme alors qu'elle-même se livre à de tels actes de terrorisme et de piraterie.

90. Les coupables du détournement du navire italien devaient comparaître devant un tribunal palestinien. Notre frère Yasser Arafat, Président du Comité exécutif, en réponse à une question qui lui était posée lors d'une interview à la télévision américaine, avait déclaré que l'OLP allait les interroger en collaboration avec les autorités égyptiennes et italiennes. Le Président de l'OLP avait d'ailleurs déjà déclaré que notre organisation condamnait cette opération.

91. Force nous est de noter ici que la base militaire américaine en Sicile a été en mesure de détecter un seul avion égyptien alors qu'elle n'avait pas remarqué huit chasseurs israéliens qui apportaient la destruction dans une capitale arabe pacifique et dans les bureaux de l'OLP qui s'y trouvaient.

92. Tous les renseignements et témoignages indiquent que la base américaine a été utilisée par les chasseurs israéliens comme tremplin pour lancer leur raid contre la Tunisie; il est également probable qu'elle a été utilisée pour permettre à ces appareils de faire le plein. Ayant mené à bien leur acte de piraterie contre un avion civil, les Etats-Unis éprouvent un sentiment grisant de victoire pareil à celui qu'ils ont ressenti quand les troupes américaines ont envahi la Grenade, petite île pacifique des Caraïbes.

93. Je dois reconnaître que les Etats-Unis sont une superpuissance capable de faire plus encore que ce qu'ils ont déjà fait, mais je ne puis comprendre pourquoi ces actes ne sont pas considérés comme des actes de terrorisme et d'agression et pourquoi les Etats-Unis s'arrogent le droit de les perpétrer. Il est étrange que les Etats-Unis en appellent au monde pour sauver des otages et lutter contre le terrorisme international alors qu'ils se livrent eux-mêmes au terrorisme. En outre, les Etats-Unis ont rejeté les efforts et les bons offices des autorités égyptiennes et de l'OLP en vue de sauver la vie de 400 êtres humains et ont provoqué ainsi la détérioration de leurs relations avec l'Égypte; ils ont ensuite détourné un avion civil égyptien.

94. Il est bon de rappeler que "le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions".

95. Je me demande si l'arrestation de quatre Palestiniens mettra un terme à la violence et au terrorisme au Moyen-Orient. Certes non, car c'est Israël qui est la source principale de l'agression et du terrorisme; c'est Israël qui poursuit cette politique avec l'appui des Etats-Unis. Chacun sait que toute action entraîne une réaction semblable.

96. L'occupation, le génocide, l'agression et le déni du droit d'un peuple à l'autodétermination sont la cause de tous les événements tragiques et pénibles qui se déroulent au Moyen-Orient, et c'est Israël, par ses pratiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, qui est la source de tout cela.

97. Je n'ai pas l'intention de répondre ici à la déclaration faite hier par le représentant d'Israël, lorsqu'il a vidé son trop plein de haine contre les Arabes et les Palestiniens. Maintes et maintes fois, nous avons entendu ses arguments d'une logique si boiteuse qu'ils ne peuvent convaincre qui que ce soit. Mais c'est à tous les Israéliens que j'entends m'adresser. Je suis un citoyen palestinien qui vivait dans la ville de Jaffa, sur la côte méditerranéenne, il y a 50 ans, avant la création d'Israël et probablement avant que le représentant d'Israël n'ait même posé son regard sur la terre de Palestine. Nous voudrions savoir pendant combien de temps encore Israël va continuer de recourir au terrorisme et à l'agression pour essayer de maintenir un îlot au milieu des eaux turbulentes d'un océan d'Arabes. Israël croit-il que son développement technique et l'appui des Etats-Unis ainsi que le soutien croissant que lui apporte ce pays lui apporteront la paix et la sécurité? Israël croit-il pouvoir jamais établir la paix, la sécurité et des relations de

bon voisinage avec ses voisins arabes? Israël pense-t-il pouvoir arriver à annihiler le peuple palestinien et à éliminer la question palestinienne une fois pour toutes? Israël croit-il pouvoir convaincre le monde qu'Israël est la Palestine, patrie des Palestiniens? Israël ne voit-il pas que l'impuissance actuelle des Arabes se transformera inévitablement en une force capable de protéger les droits des Arabes et de refuser à Israël de vivre en paix aussi longtemps qu'il dénierait les droits des Palestiniens, qu'il les persécuterait et qu'il proférerait des menaces à l'endroit de l'océan Arabe qui l'entoure?

98. Israël possède-t-il des mines d'or et des puits de pétrole susceptibles d'assurer son existence à tout jamais, lui permettant de continuer à provoquer l'hostilité de ses voisins arabes, de poursuivre ses actes d'agression contre eux et de perpétuer son occupation du territoire palestinien?

99. Le peuple palestinien compte maintenant 5 millions de personnes et il possède de hautes compétences qui égalent celles des Israéliens. La révolution palestinienne continuera jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse retourner dans sa patrie et y vivre en paix. En dépit de tous les efforts israélo-américains, le peuple palestinien continuera de former un mur impénétrable autour d'Israël, l'empêchant ainsi d'avaloir la région arabe, et de réaliser son dessein de coexistence fondé sur sa logique, celle de la force, de l'arrogance et du terrorisme. C'est là la marche de l'histoire et c'est là le destin que connaîtra en définitive la région arabe. L'Etat palestinien sera établi. Quel que soit le temps que cela prendra, nous sommes certains que la justice viendra à bout de l'arrogance, de la force et du terrorisme.

100. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

101. M. SALAH (Jordanie) [interprétation de l'arabe] : Alors qu'il examine le conflit arabo-israélien, et en particulier la question palestinienne qui est au coeur de ce conflit, le Conseil doit en rappeler les traits fondamentaux et essayer de trouver les racines qui sont à l'origine de la violence, de l'instabilité et de l'extrémisme que connaît la région du Moyen-Orient. Cette approche est la seule qui permette une bonne compréhension et l'adoption d'une position valable vis-à-vis du conflit.

102. Il a résulté des quatre dernières décennies et des cinq guerres arabo-israéliennes un certain nombre de données bien établies que l'on ne saurait nier si l'on veut que l'examen de cette question soit fructueux.

103. Premièrement, le problème fondamental de la région est la persistance, depuis 1967, de l'occupation israélienne des territoires arabes et le déni au peuple palestinien de ses droits légitimes.

104. Deuxièmement, les conditions dans lesquelles le Conseil se réunit actuellement, en particulier la recrudescence des actes de terrorisme d'une part, et de la résistance légitime d'autre part, confirment la grave signification de l'absence d'une paix globale et juste. Cet état de choses demande que des mesures soient prises d'urgence pour promouvoir cette paix.

105. Troisièmement, le maintien d'un état de ni guerre ni paix peut paraître avantageux à certains, avec toutes les tensions et l'instabilité qu'il entraîne, mais en fait la persistance d'une telle situation est la cause du terrorisme et de la violence qui prévalent dans la région. C'est également la cause de la résistance continue contre l'occupant.

106. Quatrièmement, l'expérience des 40 dernières années a prouvé que le facteur temps ne travaille en faveur de personne. Ceux qui pensent que le temps travaille en leur faveur et contre l'autre partie ont tort car dans une situation d'absence de justice, de guerre continue et de multiples causes de violence, le temps est devenu un facteur dangereux, qui approfondit les plaies, tout en consolidant le rejet et l'extrémisme. L'expérience nous a enseigné que le temps peut aller contre les intérêts de tous s'il est utilisé pour renforcer la tendance à l'agression et à l'expansion, ou qu'il peut être dans l'intérêt de tous s'il est utilisé à bon escient, en faisant preuve de modération et de souplesse.

107. Partant de ces faits fondamentaux, la Jordanie a oeuvré systématiquement et sincèrement à la recherche d'une solution politique globale, juste et durable qui mettrait fin à l'état de ni guerre ni paix avec tous les actes d'extrémisme, de terrorisme et de violence qu'il entraîne. Telle a été l'approche de la Jordanie depuis le tout début car elle a participé à la formulation de nombreuses initiatives de paix et s'est félicitée de tous les efforts internationaux déployés à cette fin.

108. Dans sa recherche de la meilleure voie menant à la paix, la Jordanie, en coopération avec ses frères arabes et le peuple palestinien en particulier, a forgé l'option politique d'une solution du conflit arabo-israélien en se fondant sur le principe qui est devenu la base de l'unanimité internationale, à savoir le principe du territoire en échange de la paix. Cette approche a été reflétée dans le cadre arabe des résolutions de la douzième Conférence arabe au sommet de Fès, en 1982, par lesquelles les Arabes ont accepté une solution politique sur la base de l'échange de territoire pour la paix. Toutefois, cette unanimité internationale n'a pas abouti à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. La situation n'a pas changé. Pourtant, une réalité criante demeure et on ne peut la nier : il s'agit de la nécessité d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, à la formulation de laquelle les Palestiniens participeraient dès le début, ainsi qu'à sa garantie par l'intermédiaire de leur dirigeant légitime, l'OLP, qui a déclaré son attachement au principe de la paix et de la coexistence sur une base garantissant les droits nationaux du peuple palestinien. Par un tel engagement, l'OLP donne expression aux souhaits du peuple palestinien qui languit sous le joug de l'occupation, et répond à son désir de s'en libérer.

109. Le peuple palestinien demande la liberté et souhaite l'autodétermination dans le cadre d'une paix juste et durable à la formulation et à la garantie de laquelle il participerait; cette position a été exprimée à plusieurs reprises par l'intermédiaire de son dirigeant légitime, l'OLP. Le peuple palestinien a déclaré catégoriquement et clairement qu'il était attaché aux rapports particuliers et distincts qui l'unissent au peuple jordanien et a demandé que ces rapports se traduisent en une réalité politique positive, à savoir le développement et le renforcement de l'action commune palestino-jordanienne. Nous nous en félicitons car cela atteste de la façon dont nous envisageons le

problème et du fait que nous sommes persuadés que les actions communes renforcent les espoirs de notre peuple qui souffre sous le joug de l'occupation et qui aspire à la liberté.

110. Dans le droit fil de ce que je viens de dire, mus par un véritable désir de paix, reconnaissant qu'il importe d'instaurer la paix et se fondant sur leur attachement aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier de son droit à l'autodétermination, la Jordanie et l'OLP ont conjointement élaboré l'accord palestino-jordanien du 11 février 1985. Cet accord ne fait que traduire la réalité et l'état des relations historiques existant entre les peuples palestinien et jordanien. Il constitue également un mécanisme approprié pour la réalisation des aspirations à la paix des Arabes, telles qu'elles sont exprimées dans les résolutions adoptées à Fès en 1982. Les principes et l'esprit de ces résolutions ont inspiré la rédaction de cet accord, aux termes duquel il est réaffirmé que le peuple palestinien aspire à exercer son droit à l'autodétermination tout en continuant à oeuvrer au maintien de l'unité et des liens nationaux chers à tous les Arabes.

111. L'accord tient compte des réalités de la situation arabe et régionale de façon sérieuse et objective. Il traite également de la manière dont les grandes puissances et la communauté internationale devraient participer au processus de paix. L'accord traite donc de la nécessité de convoquer une conférence internationale dans le cadre de laquelle des négociations de paix auraient lieu entre les parties intéressées.

112. Aux termes de l'accord palestino-jordanien, un appel est lancé en faveur de la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient, outre les membres permanents du Conseil de sécurité, toutes les parties intéressées. Les invitations à cette conférence seraient envoyées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Aux termes de l'accord, cette conférence constituerait un cadre approprié pour parvenir au règlement global recherché. Je n'ai pas besoin de rappeler ici que cette formule n'est pas nouvelle. Pourtant, c'est la meilleure que nous ayons trouvée; elle est applicable et propre à faciliter le processus de paix. Si l'on se rappelle les positions exposées par les parties intéressées, on constatera que toutes ont appuyé, à un moment ou à un autre, l'idée de cette conférence. Elles ont même demandé au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies de contribuer à la réalisation de cet objectif. A cet égard, je voudrais indiquer que des arrangements politiques avaient été réalisés auparavant dans ce contexte à la suite de la guerre d'octobre 1973. L'appel lancé en faveur de la convocation de cette conférence par la Jordanie et l'OLP, qui sont les parties les plus immédiatement concernées, se justifie d'un point de vue politique et moral. Nous pensons que la convocation de cette conférence accroîtrait les possibilités de détente internationale. Ce serait en outre la meilleure façon de parvenir à la paix au Moyen-Orient - une paix qui constitue l'objectif essentiel que nous cherchons tous à atteindre. Nous ne pensons pas que la convocation de cette conférence renforcerait la position d'une partie aux négociations au détriment d'une autre. Nous estimons en outre que cette conférence, au lieu de constituer une tribune pour faire de la polémique et prononcer des déclarations, serait utile et servirait des buts pratiques.

113. Partant, nous pensons que cet acte politique que nous avons réalisé conjointement avec l'OLP, tel qu'il est énoncé dans l'accord palestino-jordanien signé le 11 février 1985 à Amman, revêt une grande importance. Tout accord palestino-jordanien ne peut qu'apporter une contribution positive à la paix et à la stabilité. Cet accord répond à une demande arabe et à une demande internationale. Il a rallié l'appui international et l'appui du monde arabe. Je voudrais remercier ici tous ceux qui se sont félicités de cet accord, soit dans le cadre du Conseil, soit à l'extérieur. Nous espérons qu'il sera de même appuyé par tous car il représente un effort sérieux et sincère de notre part.

114. Enfin, je voudrais réaffirmer que les événements qui se déroulent actuellement dans notre région montrent qu'il importe d'agir rapidement en faveur de la paix. Il est essentiel de parvenir à la paix, et nous pensons que cela est possible par le biais d'une conférence internationale et sur la base de l'accord palestino-jordanien. C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties intéressées d'adopter une position plus positive et plus souple de façon à renforcer les possibilités de paix, et nous comptons qu'elles le feront.

115. Cet appel a été réaffirmé par le Roi Hussein dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 27 septembre dernier, lorsqu'il a dit :

"Une occasion rare et historique s'offre à l'Organisation des Nations Unies d'instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient. Cette occasion ne devrait pas être perdue, comme ce fut fréquemment le cas par le passé. Sans vos efforts et sans votre appui, je crains que cette promesse de paix ne s'estompe avant d'avoir eu la chance de s'épanouir. Mobilisons nos ressources pour la cause de la paix. Que l'avenir soit notre seule préoccupation. La foi en la paix est la pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies, de même que l'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de la paix, qui est en soi la base de tout progrès et de toute prospérité" ³.

116. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant d'Israël souhaite exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

117. M. BEIN (Israël) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord faire part aux représentants ici présents du contenu d'une déclaration publiée aujourd'hui par le Ministère des affaires étrangères de mon pays, et où il se félicite et se réjouit de la détermination dont les Etats-Unis ont fait preuve en interceptant l'avion qui transportait les quatre terroristes du FLP [Front de libération de la Palestine] responsables de l'acte ignominieux de piraterie contre l'Achille Lauro. Cet acte courageux des Etats-Unis dirigé contre le terrorisme international palestinien représente une mesure essentielle vers l'élimination du terrorisme mondial.

118. De la galerie où ma délégation a décidé de s'installer - qui est, sans conteste, une bonne place -, nous avons écouté ces deux derniers jours un débat qui frôle l'absurde, qui nuit au prestige du Conseil et qui insulte l'intelligence de la plupart de ses membres.

119. Nous connaissons tous la vérité. Aucun des représentants assis autour de cette table n'est si naïf ni si ignorant. Nous avons assisté à un défilé d'orateurs qui ont prétendu parler de la situation au Moyen-Orient. Cependant, à l'exception du représentant d'Israël, aucun d'eux n'a mentionné les nombreux conflits qui déchirent le Moyen-Orient alors que nous procédons à ces délibérations.

120. Je ne citerai pas ici les innombrables conflits interarabes qui font rage dans tout le Moyen-Orient et débordent sur les continents africain et asiatique. Ces conflits, comme chacun le sait, ont également été exportés en Europe par le terrorisme de l'OLP.

121. Mais, au lieu de cela, nous avons entendu des discours destinés à nous faire croire que l'ensemble du Moyen-Orient se limite à la petite région où se trouve l'Etat d'Israël. Ce torrent de propagande anti-israélienne ne sert qu'à détourner l'attention du Conseil du problème réel, le terrorisme de l'OLP et le danger qu'il représente pour la sécurité du monde.

122. La communauté internationale est encore sous le choc du dernier acte de terrorisme perpétré par l'OLP. L'assassinat de M. Klinghoffer - que son âme repose en paix - ne sera pas oublié. Les tentatives faites par certains représentants pour détourner l'attention du Conseil de ce crime abject ne réussiront pas.

123. Yasser Arafat, une fois de plus, essaie de transformer son crime en une victoire personnelle. Il est notoire maintenant que cet acte de terrorisme a été commis par le groupe Abu Abbas de l'OLP, et que Arafat en avait parfaitement connaissance et l'avait personnellement approuvé. Et pourtant, Arafat continue à nier toute complicité. Cette tactique est bien connue et le monde n'est pas assez sot pour croire ces mensonges. Je voudrais donner quelques exemples récents des tactiques mensongères employées par l'OLP :

124. Premier mensonge. Lorsque l'aviation israélienne a bombardé le quartier général et les installations de l'OLP en Tunisie, le 1er octobre, Arafat a déclaré - et nous venons d'entendre à nouveau ce mensonge ici, il y a quelques instants - que les forces armées des Etats-Unis avaient participé à l'opération. En fait, non seulement les Etats-Unis n'ont pas participé à cette opération, mais ils n'en ont eu connaissance que lorsque l'ambassadeur des Etats-Unis en a été informé après coup.

125. Deuxième mensonge. Lorsque les terroristes du Fatah, le 6 décembre 1983, ont fait exploser l'autobus 18 à Jérusalem et ont ainsi fait 4 morts et 46 blessés, tous civils, dont la plupart des femmes et des enfants, Arafat a dit que ce véhicule était un autobus militaire. En fait, si ce bus municipal était, aux yeux d'Arafat, un autobus militaire, cela signifie apparemment que l'OLP n'est pas capable de faire la différence entre des femmes ou des enfants et des soldats, entre des autobus civils aux couleurs vives et des véhicules militaires.

126. Troisième mensonge. Lorsqu'une organisation qui se nommait "Septembre noir" a commis des actes d'assassinats terroristes odieux en 1972, en faisant exploser des avions en Jordanie et en tuant des athlètes aux Jeux olympiques de

Munich, Arafat a d'abord prétendu ne pas connaître ce groupe et a nié avoir un lien quelconque avec lui. En fait, il a été révélé plus tard que Septembre noir était le nom de code du Fatah d'Arafat.

127. Quatrième mensonge. Arafat a nié avoir été mêlé à l'occupation de l'ambassade d'Arabie saoudite à Khartoum, en mars 1973, et à l'assassinat de l'ambassadeur et du chargé d'affaires des Etats-Unis et du chargé d'affaires de Belgique. En fait, il s'est avéré que le crime avait été commis par le groupe Septembre noir de l'OLP et qu'Arafat avait personnellement donné l'ordre, par téléphone, de tuer les diplomates.

128. Le monde ne saurait tolérer ces mensonges éhontés. Hier, dans cette salle même, nous avons entendu un représentant insinuer que M. Klinghoffer - que son âme repose en paix - n'avait pas été tué et qu'il était peut-être mort de mort naturelle. Comment a-t-il osé dire cela? Comment peut-on oser continuer cette charade?

129. Alors que l'OLP rejetait toute responsabilité dans ces actes de terrorisme, elle publiait des déclarations où elle proclamait ses intentions de multiplier ces actes ignominieux de terrorisme. Le 15 mai 1985, l'émission La Voix de la Palestine, diffusée à Bagdad, annonçait : "Les actions en mer continueront, quelles que soient les pertes". Et de nouveau, en juin 1985, dans une émission de Sanaa, la Voix de la Palestine a réitéré sa menace en déclarant : "Les attaques en mer continueront".

130. Nous voyons l'OLP, d'une part, se livrer à la terreur et à l'assassinat de civils innocents et, d'autre part, rejeter toute responsabilité. Quelle farce, vraiment. Pourtant, une vérité première demeure : les victimes des jeux meurtriers d'Arafat sont des gens innocents, où qu'ils se trouvent. Les pays du monde libre doivent s'unir et conjuguer leurs efforts pour faire cesser le règne de la terreur de l'OLP.

131. Israël, à maintes reprises, a lancé un appel à tous les pays du Moyen-Orient pour qu'ils négocient un accord de paix. A ce jour, un seul accord de ce genre a été conclu. Nous invitons une fois de plus nos voisins, tous les pays voisins, à suivre l'exemple de Camp David - négociations directes sans conditions préalables. Voilà le seul moyen d'agir.

132. Nous espérons ardemment que la raison l'emportera et que la paix régnera dans notre région.

133. Nous attendons avec espoir le moment où le Conseil de sécurité sera une instance de coopération et de diplomatie constructive, et non l'endroit où les représentants perdent leur temps en déclarations futiles.

La séance est levée à 18 h 10.

Notes

¹ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 75, n^{os} 970 à 973.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Séances plénières, 6e séance, par. 195 et 196.

³ Ibid., 12e séance, par. 44.